APPEL À CANDIDATURES
CONCOURS RAP/SLAM :
« PAROLES D'ÉGALITÉ : RAP ET SLAM POUR DES ESPACES NUMÉRIQUES SÛRS »

À PROPOS DU CONCOURS

Dans le cadre des **16 jours d'activisme** contre les violences fondées sur le genre, le **Système des Nations Unies pour le Développement** organise, en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, l'Institut Français de Rabat et l'Association Hip Hop Family, le Concours "Paroles d'Égalité : Rap et Slam pour des Espaces Numériques Sûrs".

Cette initiative culturelle a pour but de mobiliser le grand public, et notamment les jeunes, pour l'égalité des sexes et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, à travers le rap et le slam comme vecteurs de sensibilisation et de mobilisation.

Ce concours invite les jeunes à partager leurs expériences, visions et messages grâce à la force des mots, et à faire entendre leur voix sur les violences faites aux femmes et aux filles, notamment les violences numériques.

THÈMES DU CONCOURS

Pour participer à ce concours, les jeunes talents doivent soumettre une création originale de Rap ou de Slam, abordant un ou plusieurs des thèmes suivants :

- Prévention et lutte contre toutes les formes de violences numériques (cyber harcèlement, diffusion non consentie d'images, chantage, menaces en ligne, etc.).

- Dénonciation des violences faites aux femmes et aux filles dans les espaces publics, en lien avec celles commises en ligne.
- Témoignages ou récits de survivantes de violences numériques, mettant en lumière les impacts et les réalités vécues.
- Rôle des hommes et des garçons dans la promotion d'espaces numériques sûrs et inclusifs.

Sur demande, les participant·e·s auront la possibilité de bénéficier d'une séance de cadrage avec l'Association Hip Hop Family et le Système des Nations Unies pour le Développement, afin de les aider à mieux aligner leurs textes avec les thèmes proposés et les orienter dans leur processus d'écriture, avant de soumettre leur candidature. Pour y participer, merci d'envoyer un mail au plus tard le 25 novembre à l'Association Hip Hop Family (HHF.prod@gmail.com) et en cc à ONU Femmes (media.morocco@unwomen.org). Une séance en ligne aura lieu le 29 novembre et le lien sera envoyé ultérieurement aux personnes inscrites.

Les participant·e·s peuvent s'inspirer en consultant les ressources ci-après : 16 Jours d'Activisme : #PasDExcuse. Tous UNiS pour mettre fin à la violence contre les femmes

COMMENT PARTICIPER ?

La participation se fait en deux étapes :

1. Créez une vidéo où vous vous filmez en train de réaliser votre performance. La vidéo doit durer au maximum 1 minute 30 secondes, avec une qualité minimale de 720p et un son clair. Assurez-vous que la vidéo soit bien cadrée et que l'éclairage permet de vous voir distinctement.
2. Soumettez votre enregistrement vidéo, accompagné de son titre et du texte complet de votre performance dans la langue de votre choix sur le formulaire d'inscription avant le 3 décembre 2025, ou par e-mail via un service de transfert sécurisé ou un lien YouTube à l'adresse parolesdegalite@gmail.com. Précisez dans l'objet de votre mail : votre nom, votre âge et votre ville de résidence (CONCOURS RAP/SLAM - Nom prénom - âge - ville de résidence).

Les œuvres peuvent être réalisées en arabe classique, dialecte marocain, amazigh, français ou anglais.

N.B. : veuillez remplir le formulaire d'inscription même si vous envoyez votre enregistrement vidéo par e-mail.

La date limite de soumission est le **3 décembre 2025 à minuit heure marocaine (GMT+1).**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être âgé·e de 18 à 30 ans au moment de la soumission de la candidature.
- Être résident·e au Maroc.
- S'engager à traiter un ou plusieurs des thèmes proposés dans la performance.
- Être amatrice ou amateur de rap/slam ; aucune expérience préalable dans le domaine n'est requise.
- Seules les candidatures individuelles sont acceptées.
- Les candidat·e·s ne peuvent pas être des membres du personnel d'une des institutions organisatrices de ce concours, ni des membres de leur famille directe (descendants ou fratrie).
- Les lauréat·e·s de l'édition 2024 du concours ne peuvent pas soumettre une candidature cette année.

MODALITÉS DE SÉLECTION ET RÉCOMPENSES

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- **Originalité et créativité du texte** : capacité à exprimer des idées et à traiter les thèmes sous un angle innovant et percutant.
- **Pertinence et adhésion aux thèmes proposés** : conformité aux sujets tels que la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et la promotion de l'égalité des sexes.
- **Impact du message** : force de sensibilisation et d'émotion.
- **Qualité artistique et technique :** flow, diction, performance scénique.
- **Respect des consignes techniques.**

Un jury composé d'expert·e·s, d'artistes et de représentant·e·s des entités organisatrices sélectionnera trois lauréat.e.s qui performeront leurs œuvres en direct lors de la cérémonie de remise des prix.

Les lauréat·e·s bénéficieront de récompenses offertes par les partenaires du concours, incluant des opportunités de valorisation de leur travail et de soutien à leur parcours artistique.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONTENU

- Les enregistrements de Rap/Slam ne doivent pas manquer de respect envers les entités gouvernementales et à l'impartialité et à l'indépendance des institutions organisatrices, être incompatibles avec leurs buts et objectifs, contenir des propos obscènes ou tout autre contenu offensant ou inapproprié.
- En participant au concours, les candidat·e·s déclarent et garantissent que leur soumission est leur œuvre originale et qu'elle ne viole pas les droits de toute autre personne ou entité.
- Les inscriptions incomplètes ou celles qui ne sont pas conformes aux présentes conditions générales seront automatiquement disqualifiées à la seule discrétion de l'équipe organisatrice.

CONDITIONS JURIDIQUES

Ce concours est gratuit et ouvert à tou·te·s les artistes amateur·trice·s à titre non professionnel et n'en tirant aucune rémunération principale.

- Le comité organisateur ne peut être tenu responsable de tout problème ou dommage résultant du retard ou de l'échec de la réception des inscriptions, dû à des interruptions ou erreurs de réseau, de communication ou de système. Les participant.e.s doivent s'assurer que leur inscription est correctement soumise avant la date limite fixée.
- En participant au concours, les candidat.e.s accordent aux institutions organisatrices le droit à l'image, incluant une licence mondiale, libre de droits et irrévocable, leur permettant d'utiliser leur image et leur performance dans le cadre du concours. Cela comprend la diffusion, la publication et l'exposition des vidéos, photos et enregistrements dans tous les médias, sans limitation. Ces diffusions pourront inclure les réseaux sociaux, les sites web des partenaires ainsi que tout support médiatique lié au concours.
- Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier, de suspendre ou de retarder le concours en cas de circonstances imprévues échappant à son contrôle raisonnable (par exemple, des problèmes techniques ou logistiques, des cas de force majeure, etc.).
- Le comité organisateur se réserve également le droit de modifier, d'amender, de supprimer ou d'ajouter aux présentes conditions générales à tout moment, en informant les participant.e.s des changements.
- Le comité organisateur décline toute responsabilité concernant les réclamations, demandes ou responsabilités pouvant découler de la participation au concours, ainsi que de l'acceptation ou de l'utilisation des récompenses attribuées.